



SNICAC · SNNA · SNPACM



<https://www.fodgac.fr>

PROTOCOLE

6 mai 2024

POURQUOI FO SIGNE LE PROTOCOLE

Après quinze mois d'une négociation laborieuse, le gouvernement a décidé de clore les discussions le 30 avril dernier et de soumettre à la signature de l'ensemble des organisations syndicales représentatives de la DGAC la version finale du Protocole 2023/2027.

Pendant 15 mois, chacun des syndicats FODGAC a cherché à améliorer les contreparties sociales du protocole pour l'ensemble des personnels de la DGAC : techniques, administratifs, contractuels, ouvriers d'État, personnels des services médico-sociaux, PNT et agents MTECT.

Ce protocole est très déséquilibré mais il s'applique à tous. Les syndicats FODGAC mettront tout en œuvre pour que sa mise en œuvre se fasse dans l'intérêt commun.

Face au risque important d'un accord de branche avec un seul syndicat corporatiste, FO a donc pris ses responsabilités et décidé de signer le protocole.

FO souhaite ainsi préserver la logique protocolaire, garante de l'unité de la DGAC au sein de la Fonction publique de l'État.

Signer ce n'est pas donner un blanc-seing et FO continuera, en tant que signataire, à défendre les personnels dans toutes les instances de mise en œuvre de ce protocole.

FO reviendra rapidement vers vous pour détailler les mesures obtenues.

